



13 décembre 1991

SESSION ORDINAIRE 1991-1992

PROJET DE REGLEMENT contenant le compte de l'exercice 1990 de la Régie Services en Communication graphique et Impression (Régie Graphique)

Rapport fait au nom de la Commission réunie du Budget
par M. D. ESCOLAR

SOMMAIRE

EXPOSE DU MINISTRE	2
DISCUSSION GENERALE	2
VOTES	3
APPROBATION DU RAPPORT	3

Ont participé aux travaux :

Effectifs : M. De Coster, M^{mes} Dereppe, de T'Serclaes, MM.
Duponcelle, Esclar, M^{me} Guillaume-Vanderroost, MM. Guillaume,
Harmel, Hermans, M^{me} Huytebroeck, M. Leduc, M^{me} Lemersse,
MM. Maingain, Moureaux (Président), Parmentier, M^{me} Payfa, M.
Rens, M^{me} Willame.

Suppléants : MM. Cools, de Marcken de Merken, M^{me} Mouzon,
M. van Eyll.

Assistaient également à la réunion : MM. les Conseillers Cornélissen, Maison, MM. les Ministres Désir et Thys, des membres de leurs Cabinets et des membres de l'Administration.

Excusés : MM. Galand, Hasquin, M^{me} Stengers.

EXPOSE DU MINISTRE DESIR AU NOM DU COLLEGE

Le Ministre remarque, en préalable, que le compte 1990 de la Régie Graphique est le premier couvrant une année complète d'exploitation. Les recettes s'élèvent à 8.214.649 F et les dépenses à 13.177.122 F, soit un mal de 4.936.473 F.

Selon le Ministre, plusieurs facteurs expliquent cette situation.

Tout d'abord, la Commission communautaire française a souhaité réduire très nettement ses dépenses en matière de publications. Il est évidemment impossible de compenser en un an cette importante diminution de commandes par une augmentation équivalente du chiffre d'affaires provenant de clients «extérieurs» à la Commission communautaire française. En effet, si l'on retire les quatre clients les plus importants (qui ont passé des commandes de plus de 150.000 F), le chiffre d'affaires moyen, par client «extérieur», est de 31.755 F.

Par ailleurs, l'objectif poursuivi par les responsables de l'ancienne Commission française de la Culture était d'alléger la charge de son fonctionnement en faisant supporter une partie de ce coût par les utilisateurs extérieurs. La base du financement de la Régie devait provenir des commandes de la Commission, soit environ 10.500.000 F (en 1990, les commandes provenant de la Commission représentent un montant de 4.259.169 F, soit une perte de plus de 6.000.000 F par rapport aux prévisions budgétaires).

Les investissements réalisés entraînent une augmentation importante des postes «amortissements» et «charges financières».

Enfin, le plan financier initial prévoyait, pour la première année complète de fonctionnement, une recette exceptionnelle provenant du remboursement de la TVA sur les investissements. L'administration de la TVA ayant refusé l'assujettissement de la Régie, cette recette est perdue.

Certaines mesures ont été prises afin que la situation se redresse dès l'exercice 1991.

Le Ministre note l'augmentation de la marge brute, une augmentation du taux d'occupation du matériel et une diversification des tâches du personnel.

Dans l'avenir, il serait possible d'envisager une collaboration avec d'autres imprimeries intégrées (publiques ou privées) ou avec des services publics ne possédant pas d'imprimerie et ce, dans le cadre, par exemple, d'une société coopérative. Cette solution aurait le grand avantage non seulement de rentabiliser

l'outil, mais aussi d'augmenter la capacité de l'imprimerie par la mise en commun des moyens techniques.

Le Ministre souligne encore que les dépenses de la Régie sont restées en deçà des prévisions budgétaires. Ainsi, le budget 1990 prévoyait 13.535.022 F de dépenses, le compte 1990 n'en comportant que 13.178.122 F.

DISCUSSION GENERALE

Un membre s'étonne du fait que le Ministre parle de diminution des activités de la Commission communautaire française en publication, alors que dans les chiffres, les commandes augmentent .

Par ailleurs, cette diminution des activités entraîne un déficit inquiétant de la Régie. Le Conseiller se demande dès lors à qui sert la Régie Graphique. Les asbl l'utilisent-elles réellement? Les travaux financés par la Commission communautaire française, comme l'Annuaire des sports ou encore les publications de promotion des fêtes du 27 septembre, passent-ils par la Régie Graphique?

Un autre membre est d'avis que la Régie devrait faire l'objet d'une discussion en général et en profondeur. Selon lui, la Régie doit faire face à un déficit catastrophique. Dès lors, le pouvoir doit se poser des questions .

Face à cette situation, il convient d'adopter des attitudes logiques. Or, le Collège fait le contraire: il maintient la Régie mais retire des commandes. A quel imprimeur le Collège confie-t-il ses travaux? Pour quelles raisons? Les travaux sont-ils mal faits, sont-ils trop chers à la Régie?

Les utilisateurs extérieurs semblent bouder la Régie. Pourquoi? Est-ce à cause du prix, de la qualité? Les comptes montrent que la Régie a engagé un ouvrier supplémentaire. Pourquoi?

Le même Conseiller remarque que, dans les mesures prises, la diversification des tâches est citée. De quelles tâches s'agit-il?

Un autre Conseiller dit avoir en grande partie les mêmes préoccupations que les deux intervenants précédents. Il s'interroge aussi sur les mesures qui ont été prises pour attirer les clients extérieurs, vu que le chiffre d'affaires n'est que de 31.000 F par client. Selon ce même membre, pour bien cerner les difficultés de la Régie Graphique, il faut analyser la qualité du travail fourni. Faut-il encore améliorer cette qualité?

Si l'on connaît les commandes de l'exercice suivant, peut-être pourrait-on déjà faire des projections pour

savoir si ces commandes sont plus importantes, s'il y a une dynamique pour attirer d'autres clients.

Puisque la Commission communautaire française aide certaines a.s.b.l., cette aide pourrait-elle se faire via la Régie Graphique ?

Le déficit de 5.000.000 F est important. Il faudrait dès lors savoir si même en investissant, l'équilibre sera atteint dans un proche avenir et si, à plus long terme, on peut s'attendre à un boni.

Le Ministre fait remarquer que la Régie a déjà fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la Commission française de la Culture. Il y avait, à l'époque, deux positions. Selon les partisans de la première, il fallait diversifier les activités de la Régie ou même y mettre fin. Les partisans de la seconde, majoritaires, voulaient doter la Commission française de la Culture d'un outil plus performant et prônaient donc un investissement dans de meilleurs outils.

Le Ministre peut affirmer que pour 1991, les perspectives sont plus favorables et qu'il y aura amélioration certaine en 1992. La qualité est meilleure, ce qui attirera de nouveaux clients, et permettra d'atteindre l'équilibre. Les outils ne sont pas dépassés et, dans l'ensemble, les résultats sont bons. Il est vrai que l'imprimerie ne peut réaliser certaines affiches, mais l'essentiel du travail convient à un groupe de clients ciblés. Le Ministre se dit optimiste.

Le Président rappelle qu'une des questions posées concernait la compétitivité de la Régie quant aux prix, à la qualité et aux délais.

Le Ministre affirme que la qualité ne doit pas être mise en cause, les prix sont compétitifs et les délais ne devraient plus poser de problème puisqu'un ouvrier supplémentaire a été engagé.

En ce qui concerne les fêtes du 27 septembre, le Ministre rappelle que certains travaux n'ont pu être réalisés, par exemple, l'impression de l'affiche, trop grande.

Le Président constate que la Commission communautaire française va couvrir le déficit de la Régie. Par ailleurs, la Régie ne travaille pas à cent pour cent de ses capacités. Ne pourrait-on, au prorata du déficit couvert, envisager des prestations de la Régie en faveur de la Commission communautaire française ?

Le Ministre rappelle que la Régie est une petite entreprise conçue pour rendre des services à certains organismes, c'était le choix de la Commission française de la Culture.

Aujourd'hui, on se trouve certes face à un passif, mais on dispose également d'un outil qu'il faudra utiliser au mieux.

Un membre souhaite que soit réalisée une étude approfondie qui envisagera la vente et la procédure de liquidation. Les fonctionnaires pourront très utilement être réintégrés dans l'Administration.

Le Président insiste pour que le prochain budget de la Régie soit élaboré de manière à permettre une analyse détaillée de la situation et donc une réflexion sur les perspectives d'avenir, c'est-à-dire le maintien des activités ou la liquidation.

Un membre souhaite voir justifier l'augmentation du nombre d'ouvriers. Existe-t-il par ailleurs une demande réelle et d'une certaine importance venant des a.s.b.l.? Si c'est le cas, on pourrait imaginer un système de coopérative, sinon il faut démanteler la Régie .

Un autre membre ajoute qu'il n'a pas, pour sa part, d'objection de principe au fait que la Régie appartienne à un pouvoir public. Il lui semble prématûr d'envisager le démantèlement ou même d'en parler. En 1992, il faudrait pouvoir disposer d'un exposé complet.

Le Ministre explique que l'augmentation de personnel qui apparaît au compte correspond à deux engagements, un ouvrier et un imprimeur. Ces recrutements permettent de raccourcir les délais d'exécution des travaux.

Le chiffre d'affaires de 1989 était de 4.003.000 F, celui de 1990 est de 7.785.000 F dont 55 % proviennent des commandes de la Commission communautaire française.

Un membre relève une erreur de calcul dans les chiffres du budget 1990, page 2, il faut lire 13.535.022 et non 13.535.026.

VOTE

Le projet de règlement contenant le compte de l'exercice 1990 de la Régie Graphique est adopté par vingt voix pour, deux contre et cinq abstentions.

APPROBATION DU RAPPORT

En sa réunion du 13 décembre 1991, la Commission a approuvé le rapport, sans observation, à l'unanimité des vingt membres votants.

Le Rapporteur,

D. ESCOLAR.

Le Président

S. MOUREAUX

